

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaine départemental de Lambruisse - Convention pour l'établissement d'un
refuge pour les chauves-souris.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du domaine départemental de Lambruisse situé sur les communes de Vauvenargues et de Jouques.

Le Groupe Chiroptères de Provence et la Société française pour l'étude de la protection des mammifères ont sollicité le Département afin d'obtenir une convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris présentes dans le corps de ferme situé sur ce domaine.

Ces associations réalisent des études et des inventaires afin d'améliorer la connaissance et la protection des chauves-souris.

Ce refuge permettra de garantir la pérennité des chauves-souris (toutes les espèces sont légalement protégées) occupant ou fréquentant ce site, et d'accroître la disponibilité d'espaces favorables dans des sites non encore occupés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL